

19 décembre 2011 **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE**

**LA PAROISSE DE ST-ADELPHÉ**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**19 DÉCEMBRE 2011, à 19h15**  
**ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Règlement 2011-275 (visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2012 et les conditions de perception)
- 3 - Appropriation d'un montant provenant du poste budgétaire « Surplus accumulé non affecté » pour le transférer dans d'autres postes budgétaires
- 4 – Adoption des prévisions budgétaires de l'O.M.H. St-Adelphe
- 5 – VARIA : (Si tous les membres du conseil sont présents).
- 6 - Période de questions
- 7 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général

19 décembre 2012 **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ**  
**M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le dix-neuvième jour de décembre de l'an 2011, à 19h15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne-Marie Denis, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Drouin, Michel Denis et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Les membres du conseil présents ont tous reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

Deux contribuables assistent à la rencontre.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h31.**

2011-12-321 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire. **Adopté**

**RÈGLEMENT PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE MÉKINAC**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ**

**RÈGLEMENT 2011-275**

**RÈGLEMENT VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

ATTENDU qu'un AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2011;

À CES CAUSES,

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et il a été ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**ARTICLE 1 : Taux de taxes**

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2012 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent règlement.

**ARTICLE 2 : Taux d'intérêt sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcent (10%), plus 5 pourcent (5%) de frais d'administration.

### ARTICLE 3 : Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

### ARTICLE 4 : Date des versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1er versement des taxes municipales est le 30<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte, le 2e versement devient exigible le 15 mai 2012 et le 3<sup>e</sup> et dernier versement, le 15 août 2012.

### ARTICLE 5 : Paiement exigible

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

### ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

#### **ANNEXE « A »**

L'annexe «A» fait partie intégrante du règlement 2011-275.

### TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2012

Taux de taxes 2012 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale :	0,76 ¢
Taxe Sûreté du Québec :	0,111 ¢
Taxe voirie locale :	0,322¢
Taxe aqueduc infrastructure règl. 2000-201	0,057¢
Tarif d'entretien eau	50,00 \$ par unité
Tarif dette aqueduc règl. 2000-201:	248,53 \$ par unité
Tarif dette égout règl. 2000-201	193,55 \$ par unité
Tarif dette assainissement règl. 96-161:	79,98 \$ par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout :	64,74 \$ par unité
Tarif vidange et récupération résidentiel	198,05 \$ par unité
Tarif vidange et récupération commercial	198,05 \$ par unité
Tarif vidange chalet	130,00 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	77,50 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	38,75 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique + de 880 gal.	0,20 ¢ par gallon suppl.

Fait et adopté majoritairement à St-Adelphe, le 19<sup>e</sup> jour de décembre 2011.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général

Avis de motion : 5 décembre 2011

### **2011-12-322 Appropriation d'un montant provenant du poste budgétaire « Surplus accumulé non affecté » pour le transférer dans les postes budgétaires « Aménagement Parc commémoratif » et « Entretien, réparation hôtel de ville »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu:

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise l'appropriation d'un montant de 27 000 \$ provenant du poste budgétaire suivant:

59 12 000 000 Surplus accumulé non affecté : 27,000 \$

pour procéder au transfert de ce montant dans les postes budgétaires suivants :

23 08 001 000 Aménagement Parc commémoratif : 7 000 \$

02 13 000 522 Entretien, réparation hôtel de ville : 20 000 \$

**Adopté**

### **2011-12-323 Approbation des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de St-Adelphe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de St-Adelphe ont, au cours des dernières semaines, préparé les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT que M. Claude Thiffault, représentant mandataire de la municipalité siégeant sur le conseil de direction de l'O.M.H. a présenté aux élus municipaux les prévisions budgétaires 2012;

CONSIDÉRANT que ces prévisions budgétaires affichent des dépenses de 93 493 \$ et des revenus de 48 791 \$, soit un déficit prévu de 44 702 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Adelphe pour l'année 2012.

Que la municipalité accepte de déboursier la contribution qui lui incombe soit 10% du déficit représentant une somme de 4 470 \$ payable au cours de l'année 2012.

**Adopté**

2011-12-324 **Levée de l'assemblée à 19 h 52**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Paul Labranche, maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Bacon, directeur général

\*\*\*\*\*